

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PUY-DE-DOME

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OLLOIX

Délibération n° 2026 / 06

Séance du 20 mars 2026

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice :	Présents :	Votants :
11	10	11

Date de la convocation : 16 mars 2026

LE VINGT MARS DEUX-MIL-VINGT-SIX, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain HÉRITIER, Maire.

Présents : Alain HERITIER, Maire ; Pierre SAVIGNAT, Adjoint ; Philippe SERVIER, Claire VOLPI, Stéphane BEAL, Martina DELPY, Guillaume VERGNE, Vincent BAFFALEUF, Julie FONTEIX et Laurine COHADE, Conseillers Municipaux.

Absent :

Représenté : Charlotte COGAN a donné pouvoir à Pierre SAVIGNAT

Secrétaire de séance : Claire VOLPI

OBJET : Délibération procédant à l'élection du maire

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-7;
- Considérant que le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;
- Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

-1^{er} tour du scrutin

Nombre de bulletins : 11

A déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 0

Majorité absolue : 6

Ont obtenu

- Mme ou M : Alain HERITIER a obtenu 11 / onze voix (*préciser le nombre en chiffres et en toutes lettres*)

Mme ou M Alain HERITIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le **23 MARS 2026**

ID : 063-216302596-20260320-DB_2026_06_A-DE

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 20 mars 2026

Le Maire,

Alain HÉRITIER

La secrétaire de séance,

Claire VOLPI

